



AOA PRODUCTION  
présente

**LA GEEK WEEK 2.0**  
DU 23 AU 29 MAI 2011

## ***Règlement du Concours Vidéo***

### **ARTICLE 1 : Organisation du Festival.**

L'association loi 1901 *AOA Production* organise, dans le cadre de *La Geek Week 2011*, un concours vidéo sur le thème du geek. Le concours est ouvert à tous les candidats ayant 18 ans révolus et résidants en France Métropolitaine.

Seuls sont exclus les membres du jury ainsi que des membres de l'association organisatrice.

### **ARTICLE 2 : Genre, Durée.**

Pour concourir, les participants doivent faire parvenir à l'association *AOA Production* un ou deux court(s)-métrage(s), d'une durée de 30 minutes au plus, générique compris.

Fictions, animations, documentaires, clips sont acceptés.

### **ARTICLE 3 : Supports, Formats.**

Pour la présélection, envoyez-nous un DVD.

### **ARTICLE 4 : Sujet.**

Le thème est l'univers et la culture Geek dans toute sa complexité et ses divers embranchements.

### **ARTICLE 5 : Inscription.**

Les documents à renvoyer sont : le bulletin d'inscription + DVD.

Les participants doivent reporter sur chaque support le titre, la durée du film, les noms, prénoms et adresse du réalisateur.

Les documents doivent être expédiés à l'adresse suivante :

**A.O.A. Production**  
9 rue Galland  
69007 Lyon France

La date limite d'envoi est fixée au **SAMEDI 7 MAI 2011**, le cachet de la poste faisant foi.

Un accusé de réception daté sera adressé par mail à chaque candidat.

Les supports seront retournés à leurs auteurs si ceux-ci en font la demande et ont pris soin d'adresser à l'association une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.  
L'association *AOA Production* décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des éléments qui lui sont envoyés.

#### **ARTICLE 6 : Droits de diffusion.**

Les participants cèdent à l'association *A.O.A. Production* sans contrepartie :

- le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections.
- le droit de reproduction d'images ou d'extraits de films pour une diffusion dans la presse, sur les chaînes de télévisions et sur internet. Les films primés seront diffusés par toutes les structures partenaires du festival.

#### **ARTICLE 7 : Sélection des films.**

Le comité de sélection de la Geek Week visionne les films envoyés et sélectionne trente courts métrages qui seront diffusés tout au long de la semaine.

#### **ARTICLE 8 : Critères de sélection.**

- Originalité du sujet et sa réalisation.
- Qualité des images et du son.
- La non utilisation de morceaux musicaux commerciaux.

#### **ARTICLE 9 : Jury.**

Le jury se compose de membres de l'association *AOA Production* et du public.  
Les décisions du jury sont sans appel.

#### **ARTICLE 10 : Les Prix.**

Le prix de la meilleur création vidéo Geek 2011 sera décerné le dimanche 29 mai à 20h lors de la clôture de l'événement.

#### **ARTICLE 11 :**

L'inscription au concours vaut l'acceptation du présent règlement.